

Réf: Dossier N° : 53275

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « IROKO TELECOMMUNICATIONS CONSULTING »

**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON TOIT ROUGE Jean Paul II Lot
2064 Ilot 253, BP 69 DABOU**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Aout 2018, et enregistrés au CEPICI le 20 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IROKO TELECOMMUNICATIONS CONSULTING » .

Objet: Vente de matériels informatiques, câblage, Maintenance fibre optique, Installation énergie solaire, Etude technique, Télécommunication, Pylône, Service N.O.C. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 250 000 F CFA divisé en Deux Cent Cinquante (250) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 250 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON TOIT ROUGE Jean Paul II Lot 2064 Ilot 253, BP 69 DABOU

GERANT: Monsieur KOUADIO N'DJAHI MICHEL.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-21260 du 20/08/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°19824 du 20/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

